

## CONSEIL DE QUARTIER

### SOUCHE

Mardi 8 juin 2010

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**PRÉSENTS: Elus municipaux :** Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire).

**Membres conseil de quartier :** Jean-Bruno BARDON, Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Christine CHARTRON, Alain CHAUVET, Geneviève COLLET, Joël CUEILLE, Philippe DORAY, Valérie DUPIN, Nathalie ECOTIERE, Michel FENIOUX, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, Mickaël HARDOUIN-DUPARC, Anne-Marie IMBERT, Aimée RANGEARD, Valérie UZANU.

**Excusés :** Denis MIETTON (co-président habitant), Maryvonne ARDOUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Dorothee RAVET, Yann SIOHAN.

**Absents :** Maria BARDON, Alain BERGERON, Jacques CADOU, Bruno LOISEAU, Laëtitia VILLANNEAU.

**Agents municipaux :** Syndicat des eaux du VIVIER : Anouck VERMANDERE, Chargée de communication, Laurent DEVILLE, Directeur-adjoint et Jérôme LALLEMAND, animateur de bassin versant ; direction de la Vie Participative : Bénédicte GABRIEL, assistante des conseils de quartier, Gérard LABORDERIE, responsable du pôle Conseils de quartier.

**Public :** Laurent SIRE, Directeur du CSC de Souché, 5 personnes.

\*\*\*\*\*

### Ouverture de la séance : 20h10

Avant de lancer la séance, Annie COUTUREAU adresse une pensée pour André NICOLAS de la part de l'ensemble du Conseil de quartier, décédé début avril dernier à l'âge de 79 ans. Il avait été conseiller lors du dernier mandat (2005-2008).

Rappel de l'ordre du jour :

#### **1/ Information sur le SEV et la requalification des eaux du Vivier (J. LALLEMAND et Anouck VERMANDERE)**

#### **2/ Point sur les travaux des commissions**

- 1/ Commission Culture
- 2/ Commission Ecoles
- 3/ Commission Voirie / Espaces publics
- 4/ Commission Environnement

#### **3/ Informations diverses**

- 1/ VELOURUTION 5 : samedi 19 juin, VELOURUTION CULTURELLE
- 2/ Autres événements : Téciverdi (dans les autres quartiers)
- 3/ Dates prochaines réunions du Conseil de quartier de septembre 2010 à juin 2011

\* \* \* \* \*

# **1/ Information sur le SEV et la requalification des eaux du Vivier (L. DEVILLE, J. LALLEMAND et A. VERMANDERE)**

Annie COUTUREAU remercie les 3 représentants du Syndicat des Eaux du Vivier et rappelle à l'Assemblée que Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, est également Présidente du Syndicat des Eaux du Vivier.

## **Sensibilisation des conseils de quartier « Nord » et « Souché » sur la reconquête de la qualité de l'eau des captages (contrat de bassin 2010-2015).**

Après une première rencontre avec les membres des commissions environnement des Conseils de quartier Quartier Nord et Souché en février dernier, les conseillers de quartier ont souhaité que J. LALLEMAND (animateur « bassin versant ») vienne assurer la même sensibilisation auprès du Conseil de quartier de Souché sur la démarche que met en place le SEV sur 2010-2015 : la reconquête de la qualité de l'eau des captages (contrat de bassin).

Ces deux quartiers de la ville de Niort sont particulièrement concernés car ils sont situés dans le bassin de captage du Lambon.

### **À noter :**

- le bassin d'alimentation des captages (BAC) concerne 2 quartiers de Niort... mais aussi 16 communes ! En tout, il s'étend sur 164 km<sup>2</sup>.

La volonté du SEV, par l'intermédiaire de J. LALLEMAND, est d'informer et de sensibiliser les Niortais aux enjeux de la qualité de

l'eau du Lambon, et particulièrement les riverains de Souché et du Quartier Nord. Le SEV souhaite travailler avec les conseils de quartier dans un premier temps et ce, pour relayer l'information petit à petit auprès des habitants.

- 17 communes implantées sur 165 km<sup>2</sup>, dont 1200 Ha de surface agricole, constituent le bassin de captage, paramètres qui influencent la qualité de l'eau.



## **Présentation de la démarche par J. LALLEMAND, A. VERMANDERE et N. GRAVAT (diaporama projeté lors de la présentation joint au relevé de conclusions).**

### **Grandes lignes du contrat de bassin :**

A partir des années 1980, la qualité de l'eau brute diminue petit à petit sur Niort. Il faudra attendre 1996 pour qu'une solution curative soit réellement mise en place afin de distribuer une eau de qualité avec la création de l'usine de traitement des eaux. Aujourd'hui, la qualité de l'eau sur Niort se stabilise.

Le travail de l'usine de traitement est efficace dans l'optique d'apporter une eau de qualité aux Niortais mais les interventions restent lourdes et coûteuses. C'est pourquoi, le SEV souhaite désormais agir sur la prévention des différents risques en vue d'une exploitation durable de la ressource.

L'outil réglementaire est utilisé pour les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles. L'outil volontaire est quant à lui privilégié pour les pollutions diffuses. Une pollution diffuse est due à un cumul de petites altérations, d'activités nocives de faible ampleur. C'est sur cet aspect que la sensibilisation auprès des collectivités (dont la ville de Niort), agriculteurs et riverains prend toute son importance.

Des actions spécifiques sont menées auprès du monde agricole. En effet, l'activité agricole couvre 70% de la surface du bassin d'alimentation des captages (BAC). La profession est plutôt à l'écoute et a compris qu'une marge peut être meilleure avec moins de rendements (fonction de la quantité d'intrants utilisés). A partir de là, une démarche volontariste est proposée aux professionnels avec des moyens techniques et financiers à la clé. Cette initiative permet d'avoir de plus en plus de bonnes pratiques et donc, de garantir un meilleur respect des sols et une bonne qualité de l'eau.

L'utilisation des produits phytosanitaires en zone urbaine est problématique et est une priorité dans les actions de prévention du SEV. Ainsi, les pertes de produits par ruissellement sont de 1% sur terres agricoles et de 30% sur sols imperméables (donc en zones urbaines) ! J. LALLEMAND tient à préciser qu'un travail de sensibilisation sur les pratiques individuelles (dosages, application des produits...) est essentiel. Dans le cadre du contrat de bassin 2010-2015, le gain à réaliser en zone urbaine est donc considérable (particuliers, écoles, associations).

Aujourd'hui, le SEV cherche donc à travailler avec les relais d'information locaux pour sensibiliser les habitants au respect de la qualité de l'eau. A ce titre, le conseil de quartier, mais aussi les centres socioculturels ou les écoles sont des partenaires privilégiés.

Depuis le 1er janvier 2009, il est obligatoire de déclarer en mairie ou auprès du SEV les puits et ouvrages existants. Certains riverains n'ont pas encore accompli cette démarche et le SEV souhaite leur expliquer pourquoi cette action est importante en cas de risques majeurs.

### **Conclusion**

Le SEV cherche à travailler avec les relais de communication locaux afin de :

- Changer les pratiques d'usages des produits phytosanitaires par les particuliers,
- Expliquer la démarche sur les puits et forages (incitation à déclarer les ouvrages existants).

### **Questions et réactions des conseillers et du public :**

- ***Faut-il aussi déclarer les puits condamnés ?***

Oui étant donné que tout puits, même condamné, rejoint une nappe.

- ***Il a été évoqué le décrochage de la qualité de l'eau dans les années 80. A quoi cela est-il dû ?***

Les raisons sont la conjugaison de plusieurs phénomènes :

- \* en France, les années 60 et 70 ont connu le début de l'irrigation intensive avec une concentration et un accroissement des intrants pour atteindre de meilleurs rendements.
- \* on ne cherche certaines matières actives que depuis très peu de temps (comme par exemple la majeure partie des produits phytosanitaires).

Le bassin versant est immense, Niort constitue qu'une infime partie du territoire, mais plus on se situe à proximité du captage, plus on a un impact sur la qualité de la ressource. Par exemple, les conséquences des pratiques individuelles de jardinage, désherbage, traitement des façades et des toitures (démoussage), se retrouvent directement dans la ressource avec la présence de molécules de matières actives (exemple : diuron).

- ***Quelles sont les pratiques de la ville de Niort pour l'entretien des espaces publics ?***

N. GRAVAT : 2 quartiers sur les 9 de la ville sont depuis plus d'un an en expérimentation pour la gestion différenciée des espaces verts. Niort a signé la charte « Terre saine » et n'utilise plus de produits phytosanitaires. Par exemple, le désherbage des rues, lorsqu'il est estimé nécessaire est réalisé au burin ou au lance-flammes, pratiques qui n'ont pas d'impact sur la ressource en eau.

- ***Une personne dans le public exprime son désaccord avec la hiérarchisation des espaces à entretenir ; certaines zones sont privilégiées pour l'entretien et d'autres pas. Rue St Exupéry par exemple, l'entretien se fait tous les 15 mois alors qu'il se fait beaucoup plus régulièrement devant l'Hôtel de ville (la question des impôts identiques aux 2 endroits évoqués est soulevée).***

J. TAPIN est en accord avec cette intervention, il est important de ne pas stigmatiser les « zones prestigieuses » des zones qui ne le seraient pas.

- **Qu'est-il prévu en matière de vulgarisation de l'information au minimum auprès des habitants des quartiers concernés. Comment sensibiliser les gens qui utilisent les produits phytosanitaires ?**

J. LALLEMAND : Un arrêté préfectoral sur l'interdiction d'utiliser ces produits sur les secteurs de captage doit voir le jour prochainement, avec une obligation d'affichage dans les lieux de vente.

L. DEVILLE : la question de la qualité se pose aujourd'hui pour l'eau comme elle commence à être prise en compte en matière d'alimentation. L'eau a une qualité en adéquation avec ce que nous-même utilisateurs désirons faire de notre environnement. L'évolution de la philosophie et des mentalités sur l'alimentation se fait pas à pas, elle progressera pour l'eau de la même manière, avec le temps.

Le chemin à parcourir pour la suppression totale des produits néfastes est encore long mais le SEV travaille sur un accompagnement général de la démarche (avec les outils réglementaires, mais également en assurant une sensibilisation auprès des publics,...)

- **Peut-être que ces actions devraient être relayées au niveau des députés ?**
- **Il serait peut-être judicieux d'imaginer des actions plus concrètes auprès des habitants, avec des propositions alternatives.**

SEV : Le Conseil de quartier représente un reflet de la démarche volontaire citoyenne. La commission environnement du Conseil de quartier pourrait se saisir du sujet pour être une courroie de transmission.

En conclusion, N. GRAVAT rappelle qu'il existe au sein de la municipalité un Comité d'initiative écologique qui se saisit de l'ensemble des questions d'environnement sur le territoire de la commune et que prochainement, avec le lancement de l'Agenda21 sur la ville, la Maison de l'Environnement ouvrira ses portes à la rentrée prochaine.

Annie COUTUREAU remercie les représentants du SEV pour leur intervention.

## **2/ Point sur les travaux des commissions**

### **1/ Culture**

#### **Retour sur les projets Téciverdi organisés par la commission**

\* **1<sup>er</sup> mai : 1<sup>er</sup> volet du projet « Aux arbres Souchéens ! » - l'Arbre à musiques**

(des photos de l'événement sont projetées pendant la présentation du bilan) :

Manifestation organisée en partenariat avec le CSC de Souché et l'association « Souché en Fête »

#### **Pour mémoire :**

Principe : thématique de l'Arbre à Musiques en s'appuyant principalement sur les ressources musicales du quartier

Lieux : démarrage sur la place du Fief Chapon, puis déambulation musicale jusqu'au Parc Richard avec implantation d'une scène et d'un dispositif d'amplification sonore pour la prestation des artistes.

#### **Résultat :**

Public : 200 à 300 personnes / présence de plusieurs élus dont Mme le Maire

Efficacité des bénévoles et du CSC

## Budget respecté :

<b>Budget 1er mai</b>	
Catering artistes (boissons, gâteaux)	<b>220,73 €</b>
Fanfare Compagnie ID	<b>1 300,00 €</b>
Hip-Hop Cie E.Go	<b>500,00 €</b>
Location sono	<b>833,11 €</b>
Conteneurs déchets	<b>95,47 €</b>
Intervention percu	<b>609,96 €</b>
location percussions	<b>150,00 €</b>
Location tivoli	<b>290,63 €</b>
CSC (autres presta artistiques + SACEM)	<b>600,00 €</b>
Swing Kitsch Narvalos	<b>450,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>5 049,90 €</b>

Par conséquent la commission conclut que le contrat a été rempli !

Enfin, plusieurs personnes ont admis découvrir le Parc Richard grâce à l'organisation de cette manifestation.

**\* 28 mai : 2<sup>ème</sup> volet du projet « Aux arbres Souchéens ! » - l'Arbre à histoires**  
(des photos de l'événement sont projetées pendant la présentation du bilan) :

### ***Pour mémoire :***

Projet pédagogique de l'école sur le thème de l'Arbre à histoires – les élèves « oralisent » des histoires qu'ils ont écrites ou reprises. Le projet s'est articulé autour du déplacement de trois classes en découverte une semaine à Lathus (dans le département de la Vienne) avec un intervenant auteur chanteur et conteur (Michel Cordeboeuf), financé par l'Inspection Académique. Les autres classes n'ayant pas bénéficié du premier projet ont participé à une intervention du même conteur pour être intégrés au projet plus global en partenariat avec le Conseil de quartier.

### ***Résultat :***

Public : environ 150 personnes / Présence de plusieurs élus, dont Mme le Maire

Les membres de la commission tiennent à insister sur la qualité de la prestation artistique des enfants.

Le budget respecté (500 € pour l'intervenant conteur et 200 € pour le pot offert).

Par conséquent, la commission conclut que le contrat a aussi été rempli pour cette manifestation !

**\* 20 juin : 3<sup>ème</sup> volet du projet « Aux arbres Souchéens ! » - l'Arbre à palabres**

L'appel à bénévoles est lancé, la commission souhaite partager le plus possible lors de cette journée. Vers 11h30-12h il est prévu un temps fort avec l'inauguration de l'arbre, création d'artistes de Souché.

### ***Petit point sur le planning de la journée :***

9h – rendez-vous des bénévoles

11h30 – le début des festivités

12h30 – le pique-nique

14h à 17h – l'après-midi récréatif : Triple Scotch (jazz manouche), atelier papier végétal, chant lyrique, conteurs, atelier d'écriture, (participation de la bibliothèque)

### ***Point sur le projet de l'Espace Lambon***

Une première réunion rassemblant l'ensemble des acteurs s'est tenue le 3 juin dernier.

2 éléments ressortent de cette rencontre :

- le projet s'oriente vers la création d'un lieu multiculturel en partenariat avec la bibliothèque dont les missions dépasseraient par conséquent la simple bibliothèque de quartier. Ce projet se construira dans le temps, en partenariat avec la Ville et la CAN.

Dès septembre/octobre, le groupe de travail constitué lors de la réunion va lancer ses réflexions sur le contenu du projet, avec l'idée de réaliser une première action d'ici la fin d'année scolaire 2010-2011.

- A la réflexion d'ensemble sur les utilisations futures de l'Espace Lambon, se greffe le projet de crèche familiale temporaire (qui sera installée à l'Espace jusqu'à l'ouverture de la structure sur l'ancien site industrielle d'Erna-Boinot en septembre 2014). Ce projet n'est pas en contradiction avec ceux du Conseil de quartier, il occupera les 2 petites salles (anciennement cuisine et salle de travail). Il est prévu de réfléchir autour d'un aménagement extérieur sécurisé et réservé aux enfants (de la crèche mais aussi ceux qui fréquentent la bibliothèque).

Annie COUTUREAU précise qu'il s'agit en effet d'activités pouvant être menées en complémentarité et sans concurrence.

Le Conseil de quartier ne participera pas financièrement à l'implantation de cette crèche à l'Espace Lambon.

### **Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- ***Un conseiller de quartier prend la parole en tant qu'ancien membre du conseil d'administration du CSC et s'étonne qu'il puisse être implanté une telle structure aujourd'hui à l'Espace Lambon alors que le CSC avait demandé à pouvoir utiliser ces salles à plusieurs reprises et que la réponse de la municipalité avait toujours été négative pour des raisons de sécurité.***

## **2/ Sécurité aux abords des établissements scolaires et Espaces publics**

La dernière rencontre s'est tenue début avril. Les membres de la commission rencontrent des difficultés à poursuivre leurs activités étant donné le nombre de demandes qui restent sans réponses. Il est exprimé une certaine démotivation au sein de cette commission.

La commission demande la création de 3 passages piétons dans le secteur du tunnel Ste Catherine, sur le bas de la rue Villechanoux et sur les rues Chiron Courtinet et Normandie Niemen. Ces demandes seront relayées aux services techniques.

Enfin, les membres de la commission rappellent leur désir de voir se concrétiser la phase de travail et de réflexion en partenariat avec les services techniques de la ville sur l'aménagement de la rue de Souché et de l'Aérodrome.

G. LABORDERIE répond que Mme Le Maire en personne a demandé aux services concernés une réelle prise en charge du dossier de la rue de Souché. Il s'agit maintenant de créer un groupe de travail spécifique, d'une dizaine de personnes provenant de différentes commissions. La première mission du groupe de travail consistera à définir le cahier des charges en accord avec le bureau d'études voirie.

G. LABORDERIE rappelle également qu'à compter de 2010-2011, l'équipe municipale a acté le principe de travailler avec les Conseils de quartier sur des projets d'aménagement qui ne dépassent pas l'enveloppe annuelle d'investissement de 100 000 € allouée à chacun des 9 conseils. Les projets dont le montant s'avèrera supérieur à 100 000 € seront répartis sur plusieurs années. C'est déjà le cas pour l'aménagement du Centre Bourg à St Liguairre par exemple.

Pour voir avancer le projet de la rue de Souché, il serait judicieux d'avoir établi le cahier des charges d'ici la fin 2010, afin d'utiliser l'enveloppe d'investissement de 2010.

### **Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- ***Avec 100 000 € il va être très complexe de lancer un projet sur la rue de Souché !***

Il est rappelé que lors de la réunion avec Amaury BREUILLE, il avait été déterminé de lancer la réflexion d'aménagement sur des tronçons de la rue plus prioritaires que d'autres.

### Questions et réactions concernant le dernier compte-rendu des Espaces publics :

- **Rue des Ors, il est impératif d'aménager cette rue qui devient de plus en plus fréquentée par les piétons qui se rendent sur la zone commerciale. Il pourrait être implanté au minimum un trottoir sur 150m, de l'intersection de la rue de Lesseps et la rue du Vigneau.**
- **Le passage piéton pour traverser la rue du Vigneau, dans le même secteur, fait l'objet d'une demande de longue date.**

Annie COUTUREAU répond que ces demandes vont être relayées auprès des services techniques et rappelle qu'il est utile pour les techniciens de la ville que les membres de la commission Espace publics déterminent les priorités sur l'ensemble des points abordés :

- quelles informations il est essentiel de transmettre rapidement à la Direction de la Vie Participative,
- pour quelles informations, il est nécessaire de demander à la Direction de la Vie Participative de se rendre sur place,
- quels points abordés en commission impliquent une étude de faisabilité.

### **Rénovation de la grande salle du CSC :**

Il est demandé par le Directeur du CSC, en lien avec la Direction de la Vie Participative et la direction Patrimoine et moyens, que le Conseil de quartier participe au financement de la rénovation de la grande salle du CSC.

Il s'agit d'une réhabilitation d'ensemble (détail ci-dessous) : revêtements, plafonds, fenêtres, murs,... La participation demandée au Conseil de quartier est de 17 600 € pour des travaux s'élevant à 27 600 € (la direction Patrimoine et moyens avait programmé un budget de 10 000 € pour 2010).

### **ESTIMATION FINANCIERE**



Le 07/06/2010

Libellé site	MCPT SOUCHE
Code site	0
Adresse site	rue de l'Aérodrome
Opération	RENOVATION DE LA GRANDE SALLE

cout TTC

TRAVAUX		
<b>TRAVAUX</b>		
	cable réseau informatique	800,00 €
	remplacement des luminaires plafond	2 500,00 €
	remplacement du plafond suspendu	7 700,00 €
	dépose RIA	800,00 €
	peinture des locaux	7 000,00 €
	dépose cloison mobile	800,00 €
	carrelage	8 000,00 €
	<b>Sous total</b>	<b>27 600,00 €</b>

Cette demande est motivée par :

- le besoin de rendre ces locaux plus fonctionnels pour les nombreuses activités diverses qui s'y déroulent.
- La nécessité d'isoler thermiquement les lieux afin de diminuer la facture de fluides (en hausse depuis plusieurs années)

Les conseillers votent à l'unanimité la participation financière.

### **Retour sur la rue de la Girouette :**

- Une concertation auprès des riverains se déroule jusqu'au 25 juin prochain : il s'agit d'un info-quartiers avec la présentation du projet d'aménagement de la rue de la Girouette pour la mise en place d'un cheminement sécurisé pour les piétons. Suite aux remarques émises lors du dernier Conseil de quartier, le Bureau d'études voirie a abandonné le projet de contresens cyclable initialement prévu, étant donné le choix de conserver des barrières type ville pour la séparation de la voie entre les piétons et les véhicules.
- Les agents du bureau d'études ont rencontré plusieurs riverains pour revoir éventuellement certains aménagements du projet à leur niveau dans la rue.
- A l'issue de la concertation, sans opposition majeure des riverains, l'aménagement sera assuré.

### **Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- ***Il est dommage de réaliser un tel aménagement à un endroit à l'écart des écoles et du collège, alors qu'à proximité des établissements scolaires il existe encore des passages dangereux où rien n'est prévu.***

## **3/ Environnement**

Les membres de la commission ont lancé plusieurs propositions et idées, notamment pour la mise en valeur des cheminements piétons sur le quartier et sont depuis en attente de réponses. La commission a besoin de concrétisation des propositions de projets.

Concernant le projet d'aménager l'espace devant le collège G. Philipe, la commission souhaiterait également savoir si cette proposition est envisageable.

Les référentes de la commission constatent un essoufflement de la part des membres, une diminution significative de leur participation aux réunions,... La commission est en phase d'interrogation sur l'utilité de ses travaux, de ses réflexions.

### **Questions et réactions des conseillers de quartier :**

- ***Où en est-on du projet d'accès à l'Eglise qui s'avère toujours aussi dangereux ?***
- ***Qu'en est-il du jardin des petits fruits ?***
- ***La municipalité a-t-elle un projet concernant l'ancienne mairie de Souché qui se délabre au gré du temps ?***
  
- ***A l'Espace Lambon, le hangar annexe ne ferme pas à clé, ce qui risque de poser un problème de sécurité par rapport aux enfants de la crèche.***

P. GUILLEMOTEAU, référent de la commission culture, répond qu'il y a plusieurs possibilités pour ce hangar : le détruire, le réhabiliter (ce qui implique le montage d'un projet) ou le laisser à l'abandon comme c'est le cas actuellement. Pour le moment, aucun projet n'est en cours.

## **4/ Point sur le budget**

<b>Investissements</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Disponible : 100 000 €</b>	<b>Disponible : 50 000 €</b>
<b>Votés :</b> <b>Rénovation grande salle CSC : 17600 €</b>	<b>Somme engagée (au 05/06) :</b> <b>Aux Arbres Souchéens !</b> <b>01/05 – 28/05 et 20/06 :</b> <b>9 500 €</b>

Annie COUTUREAU rappelle qu'à la fin de l'année, le budget d'investissement alloué au Conseil de quartier de Souché ne sera pas reporté sur l'année suivante.

### **3/ Informations diverses d'actualité**

#### **1/ VELORUTION 5 : samedi 19 juin**

La prochaine VELORUTION, 5<sup>ème</sup> événement permettra aux Vélorationnaires de fêter la première année d'existence de la manifestation.

Même rendez-vous que d'habitude pour le départ à Souché à 10h sur le parking du stade et pour rejoindre le reste du groupe des Vélorationnaires en bas de la Place de la Brèche.

#### **2/ Teciverdi des Conseils de quartier**

- **Conseil de quartier de St Liguairé :**

- \* Samedi 12 juin : à partir de 10h, « L'arbre à tricot », A vos aiguilles ! L'arbre s'habille de laine. École Agrippa-d'Aubigné.

- **Conseil de quartier de Goise-Champommier-Champclairot :**

- \* Samedi 19 juin: de 9h30 à 19h « Marché sylvestre » avec des artisans, des commerçants, des associations et organismes

- **Conseil de quartier de la Tour-Chabot - Gavacherie :**

- \* Dimanche 27 juin : 16h > 19h (puis toute la semaine jusqu'au 4 juillet), Expo-photo « La peau des arbres », au Parc de la Tour Chabot.

#### **3/ Dates des Conseils de quartier et bureaux pour 2010-2011**

##### **Bureaux – 18h30 - CSC de Souché (S Cheminée)**

Jeudi 2 septembre

Jeudi 4 novembre

Mercredi 9 février

Jeudi 12 mai

##### **Conseils de quartier - 20h - CSC de Souché**

Mercredi 22 septembre

Jeudi 2 décembre

Jeudi 10 mars

Jeudi 16 juin

**La séance est levée à 23h.**